

Expiration des miles Aeroplan

Une entente de principe entre Noella Neale, Thomas Douglas et Aeroplan.

Montréal, 23 janvier 2019 – Noella Neale et Thomas Douglas ont conclu une entente de principe avec Aeroplan quant aux actions collectives concernant l'expiration des miles Aeroplan.

Dans le cadre de cette entente de principe, Aeroplan a accepté de rétablir 2 milliard de miles expirés entre le 1^{er} juillet 2007 et le 15 octobre 2007, sans admission de responsabilité. La portion applicable à chaque compte est établie au prorata du total de miles expirés dans tous les comptes admissibles.

Cette entente doit être approuvée par la Cour supérieure du Québec lors d'une audience qui se tiendra au Palais de justice de Montréal à une date qui sera déterminée par la Cour.

Rappel des faits

Le 16 octobre 2006, Aeroplan a annoncé deux changements à son programme de récompense :

(1) péremption des miles advenant l'inactivité du compte du membre pendant plus de 12 mois; et

(2) expiration des miles 84 mois (7 ans) après avoir été accumulés (ce changement n'est jamais entré en vigueur).

Noella Neale et Thomas Douglas ont déposé des recours collectifs respectivement au Québec et en Saskatchewan contre Aeroplan.

Les membres visés par l'entente

Cette entente a été conclue pour les personnes qui avaient un compte Aeroplan au moment des changements, soit le 16 octobre 2006 et qui ont vu leurs miles expirer entre 1^{er} juillet 2007 et le 15 octobre 2007 (dans l'année suivant l'annonce des changements).

Pour être dédommagés

Si vous étiez membre Aeroplan le 16 octobre 2006 et que vos miles ont expirés entre le 1^{er} juillet 2007 et le 15 octobre 2007 pour défaut d'activité au compte durant une période d'au moins douze (12) mois, vous avez droit à une indemnité en vertu du règlement.

Vous êtes automatiquement admissible à recevoir une compensation et vous n'avez aucune mesure à prendre pour être indemnisé

Noella Neale et Thomas Douglas sont représentés par le cabinet Merchant Law Group (Me Anthony Merchant, Anthony Tibbs et Me Roch Dupont).

Pour plus d'informations sur l'évolution du dossier au cours des prochains mois, les consommateurs peuvent consulter le site web suivant :

- Les avocats des Demandeurs :
<http://www.merchantlaw.com/classactions/aeroplan.php>